

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 35
POUR : 35
CONTRE : 0
Abstentions : 7
Date de la convocation :
20 février 2024
Date d'affichage :
20 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET, absent excusé (représenté par Jacques ROBO) - Daniel RAVERAT, absent excusé (pouvoir à Michel CODRAN) - Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Pierre NOIROT) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GÉORGES - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (représenté par Alexandre LUCY) - Michel CODRAN
Absents excusés : Philippe TRESPALLE - Guy GUENIFFEY -
Absents : Christophe GENTIL - Bertrand LEBLANC - Frédéric CARRE -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DU BOIS DE L'AFFICHOT
SUR LES COMMUNES D'ANNAY SUR SEREIN ET DE MOLAY
AVIS**

La Société NEOEN a déposé deux demandes de permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol située sur les communes d'ANNAY SUR SEREIN et MOLAY.

Le projet dénommé « projet agrisolaire du Bois de l'Affichot » concerne une superficie totale de 32,79 ha clôturés. Il est réparti sur plusieurs îlots.

Une partie du projet correspond à l'ancienne carrière du Bois de l'Affichot et représente 10,48 ha clôturés. La partie agricole du projet correspond à une surface de 22,31 ha et elle concerne 2 parcelles agricoles exploitées par deux agriculteurs. L'utilisation de ces parcelles par l'un des exploitants est prévue pour du pâturage ovin. La puissance totale du projet est de 26,2 MWc.

La Communauté de Communes est sollicitée pour donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 35 voix POUR et 7 abstentions (Florian FRAYER, Jacqueline DUPLESSY, Jacques ROBO, Gilles SACKPEY, Michel CODRAN (*pouvoir de Monsieur Daniel RAVERAT non pris en compte pour ce point*), François CAMBURET, Pierre NOIROT (*pouvoir de Madame Cloria JAOLAZA non pris en compte pour ce point*)),

EMET un avis FAVORABLE sur le projet agrisolaire du Bois de l'Affichot sur les communes d'ANNAY SUR SEREIN et MOLAY.

CHARGE le Président de notifier cet avis à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 01/03/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com